

TROP DE PUB ? COLLEZ UN STOP PUB !

QU'EST-CE QU'UN « STOP-PUB » ?



Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits qui y sont déposés sans nous être spécifiquement adressés. Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible !

Il suffit d'apposer sur celle-ci un autocollant ou une étiquette « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés. L'information des collectivités continue cependant à être distribuée. Il n'y en a pas un officiel, le tout est que le message soit clair.

POURQUOI COLLER UN "STOP PUB" SUR SA BOÎTE AUX LETTRES ?

C'est d'abord un **geste pour la protection de l'environnement** : les **40 Kg de papier annuels déposés en moyenne dans les boîtes aux lettres** ont en effet nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et ils augmentent le volume de nos déchets. Les imprimés reçus dans les boîtes aux lettres sont également accessibles sur internet.

C'est aussi un **geste économique** : le consommateur paie la publicité mais c'est le contribuable qui paie son élimination.

Quant aux inconditionnels de la version papier, n'oubliez pas de jeter vos imprimés dans la poubelle avec une signalétique jaune après utilisation !

OU SE PROCURER UN "STOP-PUB" ?

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc propose des « stop-pub » :

- A l'accueil des Mairies des 20 communes de son territoire
- Sur ses stands d'animation lors de différentes manifestations
- Sur demande au SITOM par voie postale au : 1159 rue de la Centrale – 74190 PASSY